

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

### SÉANCE DU 23 JUILLET 2021 à 19 H 00

#### Présents :

<input type="checkbox"/> Miguel DAGUIER	<input type="checkbox"/> Patricia DELAUNAY	<input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES
<input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND	<input type="checkbox"/> Jean-François FORGET	<input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET
<input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE	<input type="checkbox"/> Laure LE ROUX	<input type="checkbox"/> Pascal LECHAT
<input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT	<input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU	<input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD
<input checked="" type="checkbox"/> Séverine RICHARD	<input type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER	<input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT

Secrétaire de séance Mme Pieau

*M. HEURTEBIZE absent au point 01 – arrivé au point 02*  
*M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à Mme DESLANDES Stéphanie*  
*M<sup>me</sup> DELAUNAY Patricia a donné pouvoir à Mme RICHARD Séverine*  
*M<sup>me</sup> LEROUX Laure a donné pouvoir à M. THEBAUT Patrice*  
*M. LECHAT Pascal a donné pouvoir à Mme DURAND Marina*  
*M<sup>me</sup> ROCHER Gaëlle a donné pouvoir à M. RENARD Pascal*  
*M. DAGUIER Miguel a donné pouvoir à M. GILET Stéphane*

## **01 – CHANTIER ARGENT DE POCHE : Tarifs**

Dans le cadre des actions proposées par la Mairie de La Bazoge Montpinçon, le dispositif « argent de poche » est mis en place.

Le principe consiste à travailler sur des petits chantiers d'utilité sociale en contrepartie d'une indemnité.

Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 16 à 18 ans habitant la commune (ou l'un des parents habite la commune de La Bazoge Montpinçon) et intéressés pour travailler sur des petits chantiers pendant les vacances scolaires. Accompagné d'un professionnel de l'animation et/ou des services techniques, ils pourront contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans lequel ils évoluent.

Les jeunes bénéficiant de ce dispositif seront rémunérés sur la base de 15 € / demi-journée (maximum 3 par jeunes).

**à soumettre au vote**

#### **Décision du Conseil :**

Pour cette délibération, on ne précise pas l'année afin de ne pas avoir à voter une nouvelle délibération tous les ans.

Une délibération sera à nouveau nécessaire lorsqu'il y aura un changement de tarif.

A noter que le tarif est fixé par Mayenne Communauté (service jeunesse).

14 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

## 02 – ECOLE : Plan de relance numérique (devis, convention...)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a mis à disposition des collectivités territoriales un plan de relance numérique pour les écoles primaires.

Ce plan de relance doit permettre aux écoles d'accéder à de nouveaux outils numériques.

La commune de la Bazoge Montpinçon est éligible à ce plan de relance numérique subventionné de la manière suivante :

### Volet équipement et réseaux :

Subvention de 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € plafonnée à 3 500 € par classe primaire soit **14 000 €** (3 500 € x 4 classes)

### Volet ressources numériques :

Subvention de 50 % plafonnée à 10 € par élèves scolarisés en primaires **soit 810 €** (81 élèves x 10,00 €)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons sollicité plusieurs sociétés pour l'acquisition de matériel. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des offres :

	ITECH	SID	SDP INFORMATIQUE	TOUILLER
<b>12 ordinateurs portables</b>	8 878,80 €	7 774,56 €	7 689,60 €	6 667,20 €
<b>Observations</b>	Ram 8 Go - 512 Go SSD	Ram 4 Go - 128 Go ssd	Ram 8 Go - 256 Go SSD	Ram 8 Go - 512 Go SSD
<b>Pack office</b>	pas de pack office pour les enfants			
<b>5 bornes WIFI</b>	199,50 €	195,78 €	184,80 €	177,30 €
<b>6 tablettes</b>	1 619,40 €	1 593,00 €	1 740,24 €	1 432,80 €
<b>6 housses de protection sans clavier</b>	330,00 €	143,28 €	215,28 €	396,00 €
<b>3 visualiseurs</b>	1 076,40 €	251,64 €	330,12 €	270,00 €
<b>1 écran interactif 55 pouces</b>	2 088,00 €	1 620,00 €	1 554,00 €	2 688,00 €
<b>1 support mobile</b>	630,00 €			
<b>1 écran interactif 75 pouces</b>	3 250,00 €	2 988,00 €	2 842,80 €	4 416,00 €
<b>1 support mural</b>	300,00 €			
<b>2 VDI</b>	3 819,80 €	3 357,60 €	2 949,60 €	4 404,00 €
<b>2 bras télescopique mural</b>	compris		324,00 €	
<b>2 robots blue-bots</b>	310,00 €	299,81 €	340,32 €	- €
<b>Installation</b>	1 800,00 €	900,00 €	1 123,20 €	2 100,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	24 301,90 €	19 123,67 €	19 293,96 €	22 551,30 €
<b>TOTAL HT</b>	20 251,58 €	15 936,39 €	16 078,30 €	18 792,75 €

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les devis sont supérieurs à nos prévisions budgétaires pour ce projet.

Prévision budgétaire ..... 15 900,00 €

Besoin crédits budgétaires ..... + 4 100,00 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

**Signer** la convention du Plan de Relance Numérique avec l'état

**Retenir** le devis XXX pour l'acquisition de matériel numérique,

**Prévoir** les crédits nécessaires au budget

**à soumettre au vote**

**Décision du Conseil :**

Pour le choix de la société SDP pour l'acquisition du matériel qui a déjà de l'expérience sur ce type de projet et qui est la moins chère (un des critères retenus: PC 8 GO)

15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

**03 – PERSONNEL COMMUNAL : Recrutement d'un saisonnier**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un saisonnier pour remplacer M. BOULAND Stéphane durant ses congés d'été.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter M. LEGAY Ronan du 26 juillet au 31 août 2021 sur la base de 84,00 h/151,67 h.

Mme Deslandes demande sous quelles critères le recrutement a été fait ?

M. le Maire précise que M. LEGAY correspond au profil souhaité pour ce poste, à savoir un jeune (étudiant) de la Bazoge Montpinçon, qui fait ses études dans le domaine agricole et qui par conséquent a une bonne connaissance du matériel.

**à soumettre au vote**

**Décision du Conseil :**

12 Pour, 2 Contre et 1 Abstention

**04 – PLACE DE LA MAIRIE : Echange de terrains**

Dans le cadre du projet de rénovation de la place de la mairie, la commune souhaite récupérer environ 14+2 m<sup>2</sup> derrière les WC publics et redonner la même surface au bout du terrain de la parcelle A1525 (anciennement maison de M. Chrétien).

Le propriétaire actuel nous propose un échange de terrains. Les frais de bornage et d'acte sont pris en charge par la commune.

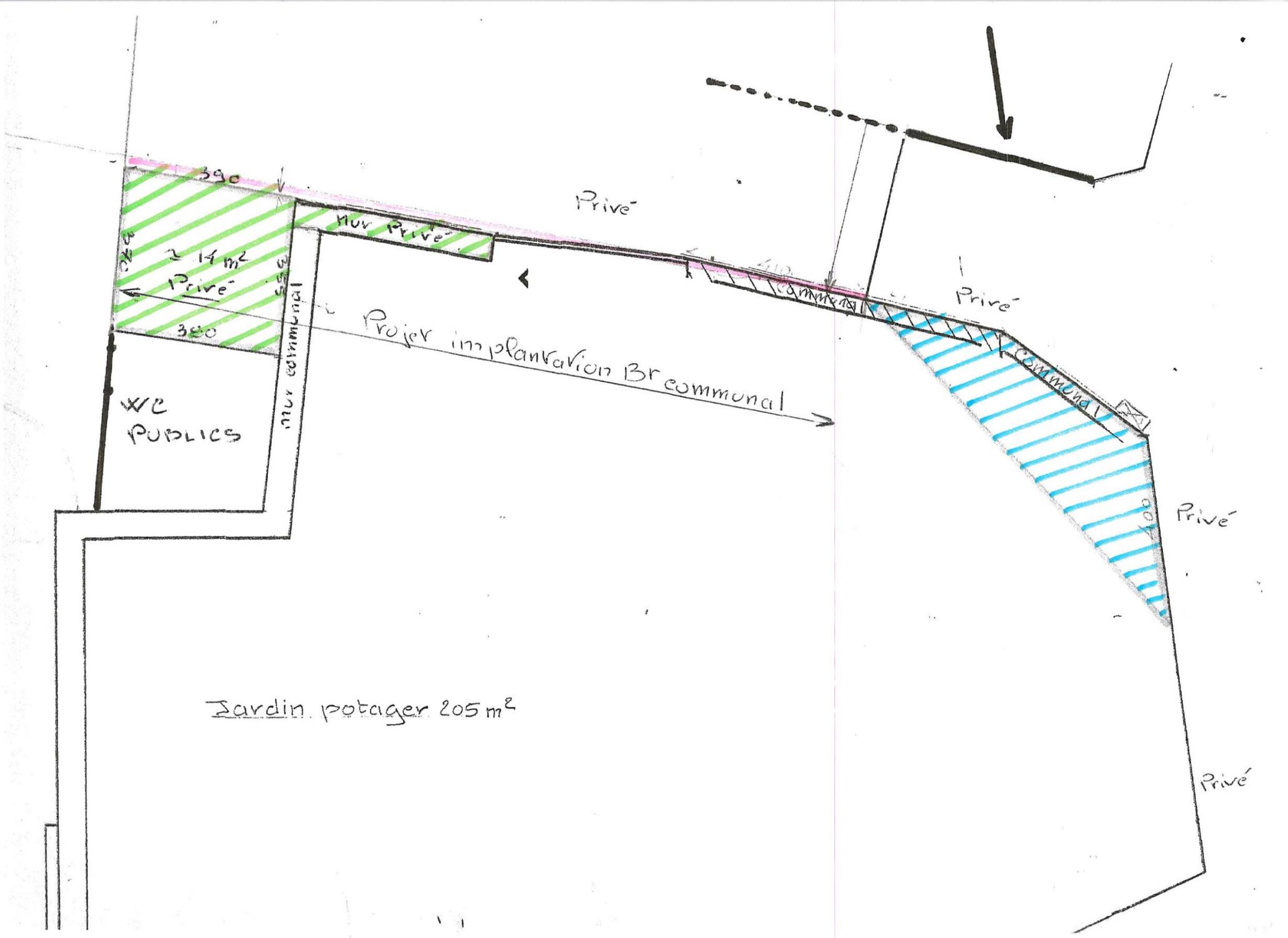
Le coffret électrique sur la parcelle A1525 sera déplacé aux frais de M. MONGONDRY Michel.

1 - M. Heurtebize interroge M. le Maire sur le fait que cet échange se fait en amont des travaux finaux de l'aménagement de la place.

M. le Maire souligne que pour tout aménagement, nous serons en limite de propriété. C'est pourquoi, nous pouvons acter cet échange de terrain.

2 - M. Heurtebize demande qui a fait le plan ?

M. le Maire répond que c'est un plan qui avait été fait lors de l'étude sur l'aménagement de la place, il a été créé par Michel Mongondry et le maire.



## à soumettre au vote

### **Décision du Conseil :**

Pour cet échange de terrains :

12 Pour, 2 Contre et 1 Abstention

## **Délégations données à M. Le Maire**

### **Droit de préemption urbain :**

Le 12/07/2021 : la commune a renoncé à son droit de préemption sur la maison de M. et Mme DUPUY située 07 allée des Papillons à M. et Mme MARES Adrien. Elle a été vendue au prix de 268 000 € TTC (hors frais)

## **Information :**

M. le Maire informe que, concernant les 2 parcelles fusionnées Résidence Emeraude, le compromis de vente a été signé.

<b>Heure fin de séance</b>	<b>19h40</b>
<b>Date prochaine réunion</b>	<b>A fixer</b>